

commune de Chambourcy, canton de Saint-Germain-en-Laye, contenance de 40 hectares environ, entièrement clos de murs et attenant à la forêt de Marly.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

PROPRIÉTÉ A BELLEVILLE.

Adjudication en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. MEIGNEN, l'un d'eux, le mardi 28 juin 1853, à midi.

TERRAIN PROPRE A BATIR.

Adjudication en la chambre des notaires de Paris, par M. Casimir NOEL et DELAPALME, le 21 juin 1853, à midi.

A VENDRE très belle PROPRIÉTÉ rurale, bâtiment à la moderne; réserve d'un petit appartement pour le propriétaire; 220

hectares, terres, prés et bois d'un seul tenant, 85 kil. de Paris, ligne de Strasbourg.

DEUXIÈME AVIS.

Les ci-après nommés, ayant demeuré à Paris en 1820, savoir: M^{me} veuve NAYLES, ci-devant veuve SEVE, marchande de soie, rue Saint-Denis,

Société des MINES ET FONDERIES DE CUIVRE, PLOMB ARGENT & L'AVEYRON.

Le gérant de la société prévient MM. les actionnaires qu'une réunion extraordinaire de l'assemblée générale aura lieu le mardi 28 juin, à midi, au siège de la société, rue Lepelletier, 29.

TRÈS BONNE ÉTUDE D'HUISSIER

près Paris, à céder. S'adresser à M. CABIT, huissier à Paris, 8, rue du Pont-Louis-Philippe. (10383)

A VENDRE 25,000 fr., un joli petit château, canton de Hambouillet, à 5 kil. de la station d'Épernon.

MM. Estibal et fils, fermiers d'annonces, 6, place de la Bourse, Paris. (10391)

CAISSE DES INTÉRÊTS.

E. de LACOUR et C^o, rue Drouot, 13. Assurance du paiement à jour face des intérêts et annuités hypothécaires.

COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS.

Le journal le plus en vogue, c'est le COURS GÉNÉRAL DES ACTIONS, publié par Jacques Bresson.

TABLE D'HÔTE

La durée de la table est de 6 heures, à 1 fr. 50 c. On a potage, bœuf, 2 plats de légumes, rôtis, salade, une bouteille de vin, et 3 desserts.

TAPIOCA DES ILES pur et 1^{re} qualité, naturel, le kilo, 1 fr. 50 c.; préparé, 1 fr. 85 c.; paquet, 2 fr.

MALADIES chroniques, dites incurables, du cerveau, de la moelle, du foie et des intestins.

ROB L'effleur, sirop végétal dépuratif du sang, rue Richer, 12, et chez les pharmaciens. (10373)

NETTOYAGE des TACHES

sur la soie et toutes les étoffes, par la BENZINE-COLLAS, rue Dauphine, à Paris - 1 fr. 25 le flacon.

ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE.

ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES. THOMAS, 18, Boulevard des Italiens, 18, PRÈS LA RUE LAFFITTE. MAISON SPÉCIALE DE VENTE de l'orfèvrerie fabriquée par MM. Ch. Christoffle et Cie.

Un volume in-12 de 72 pages. Prix : 30 centimes. — PARIS. PLON FRÈRES, ÉDITEURS, RUE DE VAUGIRARD, 36. — En envoyant franco un mandat de 50 centimes par la poste, on recevra franco l'ouvrage le lendemain.

DU PRINCIPLE D'AUTORITÉ CONSIDÉRATIONS SUR LE MÊME SUJET

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR MARIAGES

SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de la PROFESSION MATRIMONIALE, parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner.

La publication légale des Actes de Sociétés est obligatoire, pour l'année 1853, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFAIRES.

Vente de fonds.

Cabinet de M. PERNET-VALLIER, rue de Trévise, 20. Par conventions verbales du sept juin mil huit cent cinquante-trois, MM. VIGNE et C^o ont vendu, avec la ratification des commissaires à l'extinction de leur concordat.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Place de la commune de Clichy-la-Garenne. Le 12 juin. Consistant en table, pendule, chaises, commode, glace, etc. (874)

SOCIÉTÉS.

ERRATUM. Dans le numéro d'hier, à la deuxième colonne, n° 693, au lieu de: « La société ayant été de fait entre M. DELBOIS et Boin », lire: « DELBOIS et Boin ». (699)

La Mutualité judiciaire.

D'un acte sous signatures privées, en date à Paris du vingt-sept mai dernier, enregistré le vingt-huit même mois par le receveur qui a perçu les droits.

D'un acte sous signatures privées,

fait double par les trente-un mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Entre: M. Jean FAUCHER, directeur-gérant de la Compagnie nationale d'éclairage minéral, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, 88.

D'un acte sous signatures privées,

en date à Paris le premier juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré le dix du même mois. Il appert qu'il a été formé une société d'exploitation commerciale et industrielle de la mine de schiste de la Sarcelle, concession qui a été faite par S. M. l'Empereur le vingt-cinq mai mil huit cent cinquante-trois.

D'un acte sous signatures privées,

fait double à Paris le sept juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Appert ce qui suit: M. Alphonse BRISAC et M. Jacques-Achille DESCHAMPS, négociants, demeurant à Paris, rue Rambuteau, 24, ont formé une société en nom collectif pour exploiter un fonds de commerce situé à Paris, rue Rambuteau, 24, ayant pour objet la fabrication des casquettes, la vente des chapeaux de paille et autres articles.

D'un acte reçu par M. Chandra et son collègue, notaires à Paris,

le sept juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Il appert que: M. Pierre-Edmond BUISSON, marchand ordonnier, demeurant à Gaucourt (Orne), et M. Ernest THOREL, commis

D'un acte sous signatures privées,

fait double par les trente-un mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Entre: M. Jean FAUCHER, directeur-gérant de la Compagnie nationale d'éclairage minéral, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, 88.

D'un acte sous signatures privées,

en date à Paris le premier juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré le dix du même mois. Il appert qu'il a été formé une société d'exploitation commerciale et industrielle de la mine de schiste de la Sarcelle, concession qui a été faite par S. M. l'Empereur le vingt-cinq mai mil huit cent cinquante-trois.

D'un acte sous signatures privées,

fait double à Paris le sept juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Appert ce qui suit: M. Alphonse BRISAC et M. Jacques-Achille DESCHAMPS, négociants, demeurant à Paris, rue Rambuteau, 24, ont formé une société en nom collectif pour exploiter un fonds de commerce situé à Paris, rue Rambuteau, 24, ayant pour objet la fabrication des casquettes, la vente des chapeaux de paille et autres articles.

D'un acte reçu par M. Chandra et son collègue, notaires à Paris,

le sept juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Il appert que: M. Pierre-Edmond BUISSON, marchand ordonnier, demeurant à Gaucourt (Orne), et M. Ernest THOREL, commis

D'un acte sous signatures privées,

fait double par les trente-un mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Entre: M. Jean FAUCHER, directeur-gérant de la Compagnie nationale d'éclairage minéral, demeurant à Paris, rue Vieille-du-Temple, 88.

D'un acte sous signatures privées,

en date à Paris le premier juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré le dix du même mois. Il appert qu'il a été formé une société d'exploitation commerciale et industrielle de la mine de schiste de la Sarcelle, concession qui a été faite par S. M. l'Empereur le vingt-cinq mai mil huit cent cinquante-trois.

D'un acte sous signatures privées,

fait double à Paris le sept juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Appert ce qui suit: M. Alphonse BRISAC et M. Jacques-Achille DESCHAMPS, négociants, demeurant à Paris, rue Rambuteau, 24, ont formé une société en nom collectif pour exploiter un fonds de commerce situé à Paris, rue Rambuteau, 24, ayant pour objet la fabrication des casquettes, la vente des chapeaux de paille et autres articles.

D'un acte reçu par M. Chandra et son collègue, notaires à Paris,

le sept juin mil huit cent cinquante-trois, enregistré. Il appert que: M. Pierre-Edmond BUISSON, marchand ordonnier, demeurant à Gaucourt (Orne), et M. Ernest THOREL, commis



Breveté s. g. d. g. à Amiens. Ces chocolats pectoraux, composés de sucre et de cacao, de qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromatisés, sont légers, fortifiants et s'emploient avec succès dans les convalescences.



EMPREINTES PURES, INEFFACABLES. PÂTISSERIES FINES À GÂTEAUX EN BELLE BRILLANT. Fondé par le dessinateur B. S. G. D. L. et au-dess. BRASSEUX, Gr. pass. Panoramas, 5, près le boulev. (10514)

MAISON SPÉCIALE DE VENTE de l'orfèvrerie fabriquée par MM. Ch. Christoffle et Cie. Au moment où la Société CH. CHRISTOFFLE et C^o vient d'obtenir de nombreux jugements contre les contrefaçteurs de sa belle industrie, on prévient le public que ses produits seront désignés à l'avenir sous le nom d'ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE, pour éviter l'abus, fait par la contrefaçon, du nom des inventeurs.